

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 MARS 2026

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

DELIBERATION N°2026-023 : CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUEE

Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 4 mars 2026 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

DELIBERATION N°2026-024 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 janvier 2026 - APPROUEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2026.

DELIBERATION N°2026-025 : VILLAGE AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS - ACQUISITION DE LOCAUX - APPROUEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AH n°758 d'une contenance de 139 m² à la Commune de Saint-Flour, en cours de renumérotation cadastrale, au prix de 227 € / m² soit 31 553 € ;
- ✚ Dit que les frais d'acte sont à la charge de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ Autorise le Président de Saint-Flour Communauté ou son représentant à signer l'acte notarié qui constatera cette cession et tout document utile à l'aboutissement de ces démarches.

DELIBERATION N°2026-026 : MAISON DE SANTÉ DE CHAUDES-AIGUES – APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION - APPROUEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Approuve le tarif de location des locaux de la maison de santé de Chaudes-Aigues à un montant mensuel de 8.20 € H.T./ m², hors charges locatives ;
- ✚ Autorise le Président de Saint-Flour Communauté à signer les baux professionnels avec les professionnels de santé de la maison de santé de Chaudes-Aigues ;
- ✚ Autorise le Président de Saint-Flour Communauté à signer tout autre document nécessaire à son aboutissement et à son exécution.

DELIBERATION N°2026-027 : SERVICE COMMUN ADS – ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2026 – APPROUEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de fixer le montant 2026 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2025 et le budget prévisionnel 2026 ;
- ✚ Décide de fixer le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2026, tel que précisé en annexe 4 de la délibération ;
- ✚ Dit que ce montant pourrait évoluer en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences entre les communes membres et Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2026-028 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET GENERAL – APPROUEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2025 du budget général tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses déficit	ou Recettes excédent	Dépenses déficit	ou Recettes excédent	Dépenses déficit	ou Recettes excédent
Résultats reportés		2 152 503,88 €		11 509,43 €	- €	2 164 013,31 €
Opérations de l'exercice	15 138 656,61 €	18 716 663,77 €	3 362 721,03 €	4 208 250,62 €	18 501 377,64 €	22 924 914,39 €
TOTAUX (1)	15 138 656,61 €	20 869 167,65 €	3 362 721,03 €	4 219 760,05 €	18 501 377,64 €	25 088 927,70 €
Résultats de		5 730 511,04 €		857 039,02 €		6 587 550,06 €

clôture						
Restes à réaliser (2)			2 372 124,19 €	790 811,43 €	2 372 124,19 €	790 811,43 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	15 138 656,61 €	20 869 167,65 €	5 734 845,22 €	5 010 571,48 €	20 873 501,83 €	25 879 739,13 €
RESULTATS DEFINITIFS		5 730 511,04 €	- 724 273,74 €			5 006 237,30 €

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2025 du budget général aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Décide de provisionner sur l'exercice 2026 un montant de 2 944 060 € en section de fonctionnement correspondant au montant du rôle supplémentaire de fiscalité (CFE) perçu en 2025, pour faire face à une demande de remboursement par l'Etat des compensations perçues par Saint-Flour Communauté par ailleurs ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-029 : BUDGET PRIMITIF 2026 - INSCRIPTION PAR ANTICIPATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 – COMPLÉMENT – APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise Madame le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2026 et avant le vote du Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté dans les conditions énoncées dans la délibération et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget primitif 2026 de Saint-Flour Communauté.

DELIBERATION N°2026-030 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZA DE BELVEZET SUR LA COMMUNE DE RUYNES-EN-MARGERIDE – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Belvezet tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			29 023,30 €		29 023,30 €	- €
Opérations de l'exercice	29 023,30 €	29 023,30 €	29 023,30 €	29 023,30 €	58 046,60 €	58 046,60 €
TOTAUX (1)	29 023,30 €	29 023,30 €	58 046,60 €	29 023,30 €	87 069,90 €	58 046,60 €
Résultats de clôture		- €	- 29 023,30 €		- 29 023,30 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	29 023,30 €	29 023,30 €	58 046,60 €	29 023,30 €	87 069,90 €	58 046,60 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 29 023,30 €		- 29 023,30 €	

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Belvezet aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-031 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZI ROZIER COREN SUR LES COMMUNES DE SAINT-FLOUR ET COREN – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZI du Rozier-Coren tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			729 317,04 €		729 317,04 €	
Opérations de l'exercice	496 122,90 €	496 122,90 €	109 807,32 €	380 812,00 €	605 930,22 €	876 934,90 €

TOTAUX (1)	496 122,90 €	496 122,90 €	839 124,36 €	380 812,00 €	1 335 247,26 €	876 934,90 €
Résultats de clôture		- €	- 458 312,36 €		- 458 312,36 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	496 122,90 €	496 122,90 €	839 124,36 €	380 812,00 €	1 335 247,26 €	876 934,90 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 458 312,36 €		- 458 312,36 €	

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZI du Rozier-Coren aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-032 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZA LUC D'USSEL SUR LA COMMUNE D'USSEL – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Luc d'Ussel tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			334 731,33 €		334 731,33 €	
Opérations de l'exercice	9 107,64 €	9 107,64 €	28 411,05 €	- €	37 518,69 €	9 107,64 €
TOTAUX (1)	9 107,64 €	9 107,64 €	363 142,38 €	- €	372 250,02 €	9 107,64 €
Résultats de clôture		- €	- 363 142,38 €		- 363 142,38 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	9 107,64 €	9 107,64 €	363 142,38 €	- €	372 250,02 €	9 107,64 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 363 142,38 €		- 363 142,38 €	

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Luc d'Ussel aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-033 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZA VOLZAC SUR LA COMMUNE DE SAINT-FOUR – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Volzac tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			39 721,83 €		39 721,83 €	
Opérations de l'exercice	42 713,03 €	42 713,03 €	42 713,03 €	39 721,83 €	85 426,06 €	82 434,86 €
TOTAUX (1)	42 713,03 €	42 713,03 €	82 434,86 €	39 721,83 €	125 147,89 €	82 434,86 €
Résultats de clôture		- €	- 42 713,03 €		- 42 713,03 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	42 713,03 €	42 713,03 €	82 434,86 €	39 721,83 €	125 147,89 €	82 434,86 €

RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 42 713,03 €		- 42 713,03 €	
-------------------------	--	-----	---------------	--	---------------	--

- ⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Volzac aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
- ⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-034 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZA NEUVEGLISE SUR LA COMMUNE DE NEUVEGLISE-SUR-TRUYERE – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Neuvéglise tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	65 446,33 €		107 818,52 €		173 264,85 €	- €
Opérations de l'exercice	195 160,22 €	260 606,55 €	195 710,68 €	- €	390 870,90 €	260 606,55 €
TOTAUX (1)	260 606,55 €	260 606,55 €	303 529,20 €	- €	564 135,75 €	260 606,55 €
Résultats de clôture	- €		- 303 529,20 €		- 303 529,20 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	260 606,55 €	260 606,55 €	303 529,20 €	- €	564 135,75 €	260 606,55 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €		- 303 529,20 €		- 303 529,20 €	

- ⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de Neuvéglise aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
- ⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-035 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZA DU ROUCHAR SUR LA COMMUNE DE CHAUDES-AIGUES – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA du Rouchar tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	49 103,27 €				49 103,27 €	
Opérations de l'exercice		49 103,27 €			- €	49 103,27 €
TOTAUX (1)	49 103,27 €	49 103,27 €	- €	- €	49 103,27 €	49 103,27 €
Résultats de clôture		- €		- €		- €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	49 103,27 €	49 103,27 €	- €	- €	49 103,27 €	49 103,27 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €		- €

- ⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA du Rouchar aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ⚡ Décide de clôturer le budget annexe de la ZA du Rouchar au 31 décembre 2025, celle-ci étant totalement commercialisée ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-036 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ZA DE L'AUBRAC SUR LA COMMUNE DE PIERREFORT - APPROUVEE

Le conseil communautaire

✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de l'Aubrac tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			28 714,26 €		28 714,26 €	
Opérations de l'exercice	53 557,26 €	53 557,26 €	53 556,86 €	28 714,26 €	107 114,12 €	82 271,52 €
TOTAUX (1)	53 557,26 €	53 557,26 €	82 271,12 €	28 714,26 €	135 828,38 €	82 271,52 €
Résultats de clôture		- €	- 53 556,86 €		- 53 556,86 €	
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	53 557,26 €	53 557,26 €	82 271,12 €	28 714,26 €	135 828,38 €	82 271,52 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €	- 53 556,86 €		- 53 556,86 €	

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe ZA de l'Aubrac aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-037 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE, - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

✚ Décide de prendre connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		16 355,79 €	133 431,68 €		133 431,68 €	16 355,79 €
Opérations de l'exercice	124 816,57 €	129 062,24 €	119 386,18 €	246 783,90 €	244 202,75 €	375 846,14 €
TOTAUX (1)	124 816,57 €	145 418,03 €	252 817,86 €	246 783,90 €	377 634,43 €	392 201,93 €
Résultats de clôture		20 601,46 €	- 6 033,96 €		14 567,50 €	
Restes à réaliser (2)			14 064,00 €		14 064,00 €	- €
TOTAUX CUMULES (1+2)	124 816,57 €	145 418,03 €	266 881,86 €	246 783,90 €	391 698,43 €	392 201,93 €
RESULTATS DEFINITIFS		20 601,46 €	- 20 097,96 €			503,50 €

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers de découpe et de transformation agroalimentaire aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-038 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Abattoir intercommunal de Pierrefort tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			5 825,23 €		5 825,23 €	
Opérations de l'exercice	6 326,60 €	12 681,17 €	6 354,57 €	5 825,23 €	12 681,17 €	18 506,40 €
TOTAUX (1)	6 326,60 €	12 681,17 €	12 179,80 €	5 825,23 €	18 506,40 €	18 506,40 €
Résultats de clôture		6 354,57 €	- 6 354,57 €			- €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	6 326,60 €	12 681,17 €	12 179,80 €	5 825,23 €	18 506,40 €	18 506,40 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 354,57 €	- 6 354,57 €			- €

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Abattoir intercommunal de Pierrefort aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-039 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS DE COMMERCE / MULTIPLES RURAUX – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			7 957,18 €		7 957,18 €	- €
Opérations de l'exercice	42 867,41 €	58 154,24 €	65 176,55 €	89 424,78 €	108 043,96 €	147 579,02 €
TOTAUX (1)	42 867,41 €	58 154,24 €	73 133,73 €	89 424,78 €	116 001,14 €	147 579,02 €
Résultats de clôture		15 286,83 €		16 291,05 €		15 793,36 €
Restes à réaliser (2)			13 073,33 €		13 073,33 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	42 867,41 €	58 154,24 €	86 207,06 €	89 424,78 €	129 074,47 €	147 579,02 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 286,83 €		3 217,72 €		18 504,55 €

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Ateliers relais de commerce/Multiples ruraux aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Décide de procéder à la neutralisation d'amortissement du reversement d'excédent d'un montant de 15 784,52 € sur le service Multiple rural de Malbo sur l'exercice 2026 ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-040 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS UNIPLANEZE – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Atelier relais Uniplanèze tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	ENSEMBLE
---------	----------------	----------------	----------

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		37 862,81 €		115 775,31 €	- €	153 638,12 €
Opérations de l'exercice	56 787,23 €	189 178,60 €	312 175,35 €	4 397,63 €	368 962,58 €	193 576,23 €
TOTAUX (1)	56 787,23 €	227 041,41 €	312 175,35 €	120 172,94 €	368 962,58 €	347 214,35 €
Résultats de clôture		170 254,18 €	- 192 002,41 €		- 21 748,23 €	
Restes à réaliser (2)			30 286,88 €	79 918,39 €	30 286,88 €	79 918,39 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	56 787,23 €	227 041,41 €	342 462,23 €	200 091,33 €	399 249,46 €	427 132,74 €
RESULTATS DEFINITIFS		170 254,18 €	- 142 370,90 €			27 883,28 €

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Atelier relais Uniplanèze aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-041 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VULCACUIR - APPROUEE

Le conseil communautaire,

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Atelier relais Vulcacuir tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		90 711,67 €	83 348,40 €		83 348,40 €	90 711,67 €
Opérations de l'exercice	119 603,91 €	79 836,84 €	76 382,63 €	115 773,95 €	195 986,54 €	195 610,79 €
TOTAUX (1)	119 603,91 €	170 548,51 €	159 731,03 €	115 773,95 €	279 334,94 €	286 322,46 €
Résultats de clôture		50 944,60 €	- 43 957,08 €			6 987,52 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	119 603,91 €	170 548,51 €	159 731,03 €	115 773,95 €	279 334,94 €	286 322,46 €
RESULTATS DEFINITIFS		50 944,60 €	- 43 957,08 €			6 987,52 €

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Atelier relais Vulcacuir aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-042 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES/ DECHETTERIES - APPROUEE

Le conseil communautaire,

⚡ Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2025 du budget annexe Collecte des ordures ménagères / Déchetteries tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		351 380,40 €		47 370,83 €	- €	398 751,23 €

Opérations de l'exercice	3 562 598,89 €	3 621 336,25 €	1 331 030,14 €	1 366 931,92 €	4 893 629,03 €	4 988 268,17 €
TOTAUX (1)	3 562 598,89 €	3 972 716,65 €	1 331 030,14 €	1 414 302,75 €	4 893 629,03 €	5 387 019,40 €
Résultats de clôture		410 117,76 €		83 272,61 €		493 390,37 €
Restes à réaliser (2)			361 173,03 €	108 999,44 €	361 173,03 €	108 999,44 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	3 562 598,89 €	3 972 716,65 €	1 692 203,17 €	1 523 302,19 €	5 254 802,06 €	5 496 018,84 €
RESULTATS DEFINITIFS		410 117,76 €	- 168 900,98 €			241 216,78 €

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2025 du budget annexe Collecte des ordures ménagères / Déchetteries aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
 ✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
 ✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-043 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTÉ – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 ✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2025 du budget annexe Maisons territoriales de santé tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		123 306,74 €	450 412,09 €		450 412,09 €	123 306,74 €
Opérations de l'exercice	290 591,44 €	314 189,00 €	467 657,38 €	445 954,61 €	758 248,82 €	760 143,61 €
TOTAUX (1)	290 591,44 €	437 495,74 €	918 069,47 €	445 954,61 €	1 208 660,91 €	883 450,35 €
Résultats de clôture		146 904,30 €	- 472 114,86 €		- 325 210,56 €	
Restes à réaliser (2)			148 772,92 €	493 826,00 €	148 772,92 €	493 826,00 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	290 591,44 €	437 495,74 €	1 066 842,39 €	939 780,61 €	1 357 433,83 €	1 377 276,35 €
RESULTATS DEFINITIFS		146 904,30 €	- 127 061,78 €			19 842,52 €

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2025 du budget annexe Maisons territoriales de santé aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
 ✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
 ✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-044 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE POLE SPORTIF DU COLOMBIER – APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 ✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle sportif du Colombier tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		576,98 €	370 054,67 €		370 054,67 €	576,98 €
Opérations de l'exercice	1 075 750,06 €	1 115 359,17 €	405 907,53 €	412 176,31 €	1 481 657,59 €	1 527 535,48 €
TOTAUX (1)	1 075 750,06 €	1 115 936,15 €	775 962,20 €	412 176,31 €	1 851 712,26 €	1 528 112,46 €
Résultats de clôture		40 186,09 €	- 363 785,89 €		- 323 599,80 €	
Restes à réaliser (2)			123 079,35 €	266 334,00 €	123 079,35 €	266 334,00 €

TOTAUX CUMULES (1+2)	1 075 750,06 €	1 115 936,15 €	899 041,55 €	678 510,31 €	1 974 791,61 €	1 794 446,46 €
RESULTATS DEFINITIFS		40 186,09 €	- 220 531,24 €		- 180 345,15 €	

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle sportif du Colombier aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-045 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE DOMAINES 4 SAISONS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Domaines 4 saisons tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			295 619,56 €		295 619,56 €	- €
Opérations de l'exercice	67 861,54 €	71 861,54 €	78 526,40 €	315 948,45 €	146 387,94 €	387 809,99 €
TOTAUX (1)	67 861,54 €	71 861,54 €	374 145,96 €	315 948,45 €	442 007,50 €	387 809,99 €
Résultats de clôture		4 000,00 €	- 58 197,51 €		- 54 197,51 €	
Restes à réaliser (2)					- €	- €
TOTAUX CUMULES (1+2)	67 861,54 €	71 861,54 €	374 145,96 €	315 948,45 €	442 007,50 €	387 809,99 €
RESULTATS DEFINITIFS		4 000,00 €	- 58 197,51 €		- 54 197,51 €	

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Domaines 4 saisons aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-046 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE PÔLE PATRIMOINE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

⚡ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle patrimoine tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		401,28 €		19 701,58 €		20 102,86 €
Opérations de l'exercice	456 095,91 €	456 466,93 €	145 335,81 €	142 047,63 €	601 431,72 €	598 514,56 €
TOTAUX (1)	456 095,91 €	456 868,21 €	145 335,81 €	161 749,21 €	601 431,72 €	618 617,42 €
Résultats de clôture		772,30 €		16 413,40 €		17 185,70 €
Restes à réaliser (2)			24 685,94 €	25 838,70 €	24 685,94 €	25 838,70 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	456 095,91 €	456 868,21 €	170 021,75 €	187 587,91 €	626 117,66 €	644 456,12 €
RESULTATS DEFINITIFS		772,30 €		17 566,16 €		18 338,46 €

⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôle patrimoine aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-047 : ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - VALORISATION DU JARDIN DE SAINT- MARTIN - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Décide de déclarer le lot n°6 infructueux ;
- ✚ Décide de relancer une consultation pour ce lot selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence, au titre des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la commande publique ;
- ✚ Décide de déclarer le lot n°14 sans suite et de relancer une consultation pour ce lot sous forme de procédure adaptée ;
- ✚ Décide d'attribuer les lots suivants sous réserve d'obtention des financements demandés :
 - Le lot 7 « menuiseries extérieures aluminium » à la SARL COUTAREL MENUISERIES ALU – 15100 COREN pour un montant de 66 190,00 € HT soit 79 428,00 € TTC ;
 - Le lot 9 « menuiseries intérieures bois » à la société MENUISERIE DE LA FLORIZANE – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 47 981,27 € HT soit 57 577,52 € TTC ;
 - Le lot 10 « plâtrerie – faux-plafonds – peinture » à la SAS ROQUES – 15130 ARPAJON SUR CERE pour un montant de 75 800,33 € HT soit 90 960,40 € TTC ;
 - Le lot 11 « revêtements de sols - faïence » à la SARL ROLLIER & CO – 15300 MURAT pour un montant, variante, de 30 569,50 € HT soit 36 683,40 € TTC ;
 - Le lot 12 « électricité – courants forts – courants faibles » à la SARL MOURGUES SERGE – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 45 977,30 € HT soit 55 172,76 € TTC ;
 - Le lot 13 « chauffage – rafraîchissement – ventilation - plomberie » à la SAS TARDIEU JOEL – 15100 SAINT-FLOUR pour un montant de 76 450,89 € HT soit 91 741,07 € TTC ;
- ✚ Autorise le Président de Saint-Flour Communauté à signer tout document administratif pour l'exécution du présent marché dans le respect du cadre budgétaire fixé.

DELIBERATION N°2026-048 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE PÔLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		316,74 €		26 508,66 €	- €	26 825,40 €
Opérations de l'exercice	830 981,16 €	846 124,05 €	249 967,86 €	252 826,89 €	1 080 949,02 €	1 098 950,94 €
TOTAUX (1)	830 981,16 €	846 440,79 €	249 967,86 €	279 335,55 €	1 080 949,02 €	1 125 776,34 €
Résultats de clôture		15 459,63 €		29 367,69 €		44 827,32 €
Restes à réaliser (2)			71 161,69 €	41 794,00 €	71 161,69 €	41 794,00 €
TOTAUX CUMULES (1+2)	830 981,16 €	846 440,79 €	321 129,55 €	321 129,55 €	1 152 110,71 €	1 167 570,34 €
RESULTATS DEFINITIFS		15 459,63 €		- €		15 459,63 €

- ✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ✚ Décide de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 15 459,63 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget annexe Pôles enseignement/diffusion et lecture publique sur l'exercice 2026, tel que détaillé en annexe de la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pôles enseignement / diffusion et lecture publique ;
- ✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N°2026-049 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS ET RESTAURATIONS D'OUVRAGES POUR COMPTE DE TIERS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Aménagements et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			489 188,45 €		489 188,45 €	- €
Opérations de l'exercice			282 645,07 €	617 966,39 €	282 645,07 €	617 966,39 €
TOTAUX (1)			771 833,52 €	617 966,39 €	771 833,52 €	617 966,39 €
Résultats de clôture			- 153 867,13 €		- 153 867,13 €	
Restes à réaliser (2)			52 468,85 €	206 348,98 €	52 468,85 €	206 348,98 €
TOTAUX CUMULES (1+2)			824 302,37 €	824 315,37 €	824 302,37 €	824 315,37 €
RESULTATS DEFINITIFS				13,00 €		13,00 €

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Aménagements et restaurations d'ouvrages pour compte de tiers aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-050 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - RÉGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2025 de la régie de distribution de chaleur tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		515 804,31 €		260 032,28 €	- €	775 836,59 €
Opérations de l'exercice	1 422 542,27 €	1 401 465,66 €	426 473,99 €	406 296,14 €	1 849 016,26 €	1 807 761,80 €
TOTAUX (1)	1 422 542,27 €	1 917 269,97 €	426 473,99 €	666 328,42 €	1 849 016,26 €	2 583 598,39 €
Résultats de clôture		494 727,70 €		239 854,43 €		734 582,13 €
Restes à réaliser (2)			25 844,92 €		25 844,92 €	
TOTAUX CUMULES (1+2)	1 422 542,27 €	1 917 269,97 €	452 318,91 €	666 328,42 €	1 874 861,18 €	2 583 598,39 €
RESULTATS DEFINITIFS		494 727,70 €		214 009,51 €		708 737,21 €

✚ Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2025 de la régie de distribution de chaleur aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;

✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;

✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-051 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE ALIMENTATION EN EAU POTABLE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

✚ Prend connaissance du résultat du Compte Financier unique 2025 du budget annexe Alimentation en eau potable tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 106,85 €		13 035,95 €		14 142,80 €
Opérations de l'exercice	129 520,03 €	127 326,58 €	18 650,92 €	18 919,10 €	148 170,95 €	146 245,68 €

TOTAUX (1)	129 520,03 €	128 433,43 €	18 650,92 €	31 955,05 €	148 170,95 €	160 388,48 €
Résultats de clôture	- 1 086,60 €			13 304,13 €		12 217,53 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	129 520,03 €	128 433,43 €	18 650,92 €	31 955,05 €	148 170,95 €	160 388,48 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 1 086,60 €			13 304,13 €		12 217,53 €

- ⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier unique 2025 du budget annexe Alimentation en eau potable aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
- ⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-052 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - RÉGIE ASSAINISSEMENT - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- ⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 de la Régie Assainissement tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		111 475,12 €		10 928,76 €	€	122 403,88 €
Opérations de l'exercice	461 337,22 €	346 157,70 €	15 777,75 €	14 282,54 €	477 114,97 €	360 440,24 €
TOTAUX (1)	461 337,22 €	457 632,82 €	15 777,75 €	25 211,30 €	477 114,97 €	482 844,12 €
Résultats de clôture	- 3 704,40 €			9 433,55 €		5 729,15 €
Restes à réaliser (2)			200,98 €	37 000,00 €		
TOTAUX CUMULES (1+2)	461 337,22 €	457 632,82 €	15 978,73 €	62 211,30 €	477 315,95 €	519 844,12 €
RESULTATS DEFINITIFS	- 3 704,40 €			46 232,57 €		42 528,17 €

- ⚡ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 de la Régie Assainissement aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ⚡ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
- ⚡ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-053 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINÉRANTS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ⚡ Prend connaissance du résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Aire d'accueil des citoyens français itinérants tel que détaillé ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				51 776,83 €		51 776,83 €
Opérations de l'exercice	336 762,36 €	336 762,36 €	52 469,77 €	72 571,93 €	389 232,13 €	409 334,29 €
TOTAUX (1)	336 762,36 €	336 762,36 €	52 469,77 €	124 348,76 €	389 232,13 €	461 111,12 €
Résultats de clôture		- €		71 878,99 €		71 878,99 €
Restes à réaliser (2)						
TOTAUX CUMULES (1+2)	336 762,36 €	336 762,36 €	52 469,77 €	124 348,76 €	389 232,13 €	461 111,12 €

RESULTATS DEFINITIFS		- €		71 878,99 €		71 878,99 €
-------------------------	--	-----	--	-------------	--	-------------

- ✚ Décide d'arrêter le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Aire d'accueil des citoyens français itinérants aux sommes et aux résultats figurant sur les pièces annexées à la délibération ;
- ✚ Autorise Monsieur le Président de séance à signer l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2025 ;
- ✚ Décide de lui donner pouvoir pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution des dispositions de la délibération.

DELIBERATION N°2026-054 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET GENERAL – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 578 007,16
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 152 503,88
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	5 730 511,04
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	857 039,02
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-1 581 312,76
Besoin de financement F. = D. + E.	724 273,74
AFFECTATION = C. = G. + H.	5 730 511,04
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	724 273,74
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	5 006 237,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-055 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZA BELVEZET – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-29 023,30
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	29 023,30
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-056 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZI ROZIER COREN– APPROUEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-458 312,36
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	458 312,36
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-057 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZA LUC USSEL – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-363 142,38
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	363 142,38
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-058 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZA DE VOLZAC – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-42 713,03
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	42 713,03
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-059 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZA DE NEUVEGLISE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	65 446,33
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-65 446,33
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-303 529,20
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	303 529,20
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

DELIBERATION N°2026-060 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZA DU ROUCHAR – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 103,27
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-49 103,27
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-061 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ZA DE L'AUBRAC – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-53 556,86
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	53 556,86
AFFECTATION =C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-062 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE ATELIERS DE DECOUPE ET DE TRANSFORMATION AGRO ALIMENTAIRE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 245,67
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	18 355,79
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 601,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-8 033,96
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-14 084,00
Besoin de financement F. = D. + E.	20 097,96
AFFECTATION =C. = G. + H.	20 601,46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	20 097,96
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	503,50
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-063 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE PIERREFORT – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	8 354,57
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	6 354,57
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-8 354,57
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	6 354,57
AFFECTATION = C. = G. + H.	6 354,57
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	6 354,57
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-064 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – ATELIERS RELAIS DE COMMERCE/MULTIPLES RURAUX – APPROUVEE
Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 286,83
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	15 286,83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	18 291,05
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-13 073,33
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	15 286,83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	12 566,80
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 720,03
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-065 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – ATELIER RELAIS UNIPLANAIZE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	132 391,37
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	37 882,81
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	170 254,18
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-192 002,41
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> =f précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	49 631,51
Besoin de financement F. = D. + E.	142 370,90
AFFECTATION =C. = G. + H.	170 254,18
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	170 254,18
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-066 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – ATELIER RELAIS VULCACUIR – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-39 787,07
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	90 711,67
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	50 944,60
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-43 957,08
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> =f précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	43 957,08
AFFECTATION =C. = G. + H.	50 944,60
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	43 957,08
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	6 987,52
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-067 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – COLLECTE DES OM / DECHETTERIES – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 737,38
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	351 380,40
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	410 117,76
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	83 272,81
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-252 173,59
Besoin de financement F. = D. + E.	168 900,98
AFFECTATION = C. = G. + H.	410 117,76
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	168 900,98
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	241 216,78
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-068 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – MAISONS TERRITORIALES DE SANTE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 597,58
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	123 308,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	146 904,30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-472 114,88
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	345 053,08
Besoin de financement F. = D. + E.	127 061,78
AFFECTATION = C. = G. + H.	146 904,30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	146 904,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-069 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – POLE SPORTIF DU COLOMBIER – APPROUEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 609,11
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	576,98
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	40 186,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-363 785,89
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	143 254,85
Besoin de financement F. = D. + E.	220 531,24
AFFECTATION =C. = G. + H.	40 186,09
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	39 084,61
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 101,48
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-070 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – DOMAINES 4 SAISONS – APPROUEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 000,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-58 197,51
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	58 197,51
AFFECTATION =C. = G. + H.	4 000,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	4 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-071 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – POLE PATRIMOINE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	371,02
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	401,28
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	772,30
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	10 413,40
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 152,76
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	772,30
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	772,30
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-072 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – POLES ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ET LECTURE PUBLIQUE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	15 142,89
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	316,74
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	15 459,63
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	29 387,69
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-29 387,69
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	15 459,63
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	15 459,63
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-073 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – AMENAGEMENTS ET RESTAURATION D'OUVRAGES POUR LE COMPTE DE TIERS – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-153 887,13
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	153 880,13
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-074 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
<u>a. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-21 076,61
<u>dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0,00
<u>c. Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	515 804,31
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	494 727,70
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	239 854,43
<u>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-25 844,92
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	494 727,70
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	494 727,70
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

DELIBERATION N°2026-075 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE – APPROUEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-2 193,45
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	1 106,85
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1 086,60
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement =(précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	13 304,13
f. Solde des restes à réaliser d'investissement =(précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-1 086,60

DELIBERATION N°2026-076 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – REGIE ASSAINISSEMENT – APPROUEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-115 179,52
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	111 475,12
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-3 704,40
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement =(précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	9 433,55
f. Solde des restes à réaliser d'investissement =(précédé du signe + ou -)	38 799,02
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-3 704,40

DELIBERATION N°2026-077 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025 – AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANCAIS ITINERANTS – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	71 878,99
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	0,00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

DELIBERATION N°2026-078 : CHARTE D'USAGE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE - ADOPTION – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire approuve la charte d'usage de l'intelligence artificielle générative.

DELIBERATION N°2026-079 : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE – APPROUVEE

Le Conseil Communautaire,

- ✚ Décide de créer un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) de Directeur / Directrice du Conservatoire communautaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A – filière administrative), à compter du 1^{er} juin 2026 ;
- ✚ Précise que cet emploi est destiné à assurer le pilotage stratégique, administratif, budgétaire et territorial du conservatoire, sans mission d'enseignement artistique ;
- ✚ Dit que cet emploi pourra être pourvu par voie statutaire (mutation, détachement) ou, à défaut, par voie contractuelle dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique ;
- ✚ Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- ✚ Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- ✚ Décide de lancer la publication de l'offre ;
- ✚ Autorise le Président de Saint-Flour Communauté à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

DELIBERATION N°2026-080 : INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 4 mars 2026

Affichée le 9 mars 2026

La Présidente,

Céline CHARRIAUD